

LE DSA

Quand la liberté d'expression en ligne
rencontre le droit de la compliance



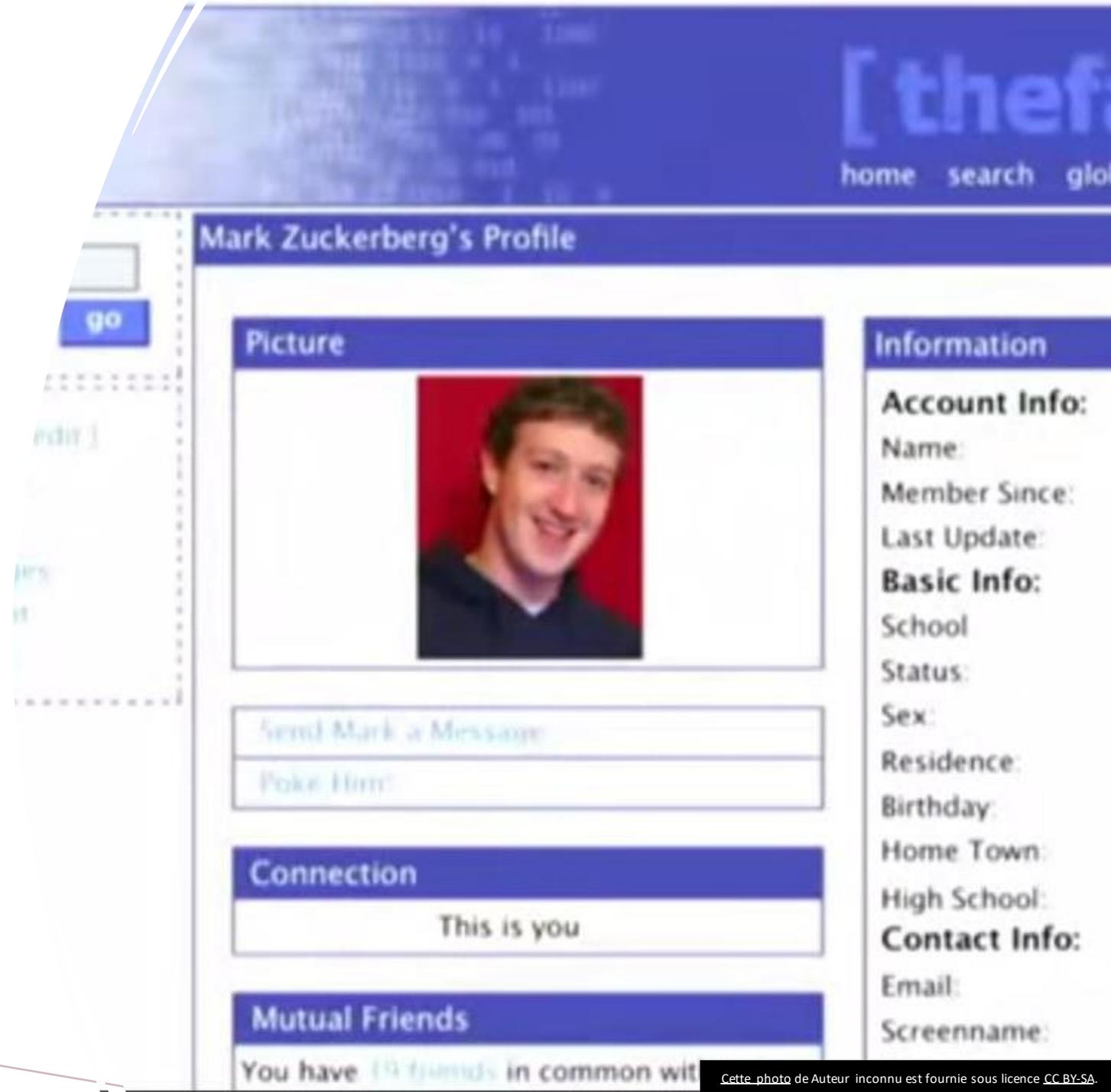
EMMANUEL NETTER

PROFESSEUR DE DROIT PRIVÉ
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



INTRODUCTION

- L'irruption des plateformes en ligne
- Les approches antérieures au DSA :
directive e-commerce, Avia
- Le DSA : compliance et fortes sanctions



I - Les plateformes en ligne et la modération des contenus

Interface de signalement YouTube

- Contenu violent ou abject ?
- Contenu abusif ou incitant à la haine ?
- Harcèlement ou intimidation ?
- Actes dangereux ou pernicioeux ?
- Informations incorrectes ?
- Maltraitance d'enfants ?
- Incitation au terrorisme ?
- Spam ou contenu trompeur ?
- Problème juridique ?
- Problème relatif aux sous-titres ?

Les vidéos et les utilisateurs signalés sont examinés par l'équipe YouTube
4/24, 7/7 pour déterminer s'ils enfreignent ou non le règlement de la

- Absence d'obligation de surveillance + bon samaritain
- Obéissance aux injonctions d'agir et d'informer
- Garanties de modération : signaleurs de confiance, motivation, recours
- Règles relatives à la publicité
- Mesures de transparence



II - Les très grandes plateformes et la maîtrise des risques systémiques



Désignation des "VLOPS et VLOSE"

-
- les obligations d'auto-diagnostic et d'atténuation des grands risques
 - les contrôles externes : audits indépendants, contrôle de la Commission européenne, fonction de conformité, ouverture aux chercheurs

